

Département
de la Moselle

Canton de Verny

Nombre de Conseillers
Elus : 14

Nombre de Conseillers
Présents : 13

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 1
Nombre de Conseillers absents
Non excusés : 0

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 1

Date d'envoi convocation :
31/05/2019

Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 juin 2019 à 20h30

Sous la présidence de Monsieur François
CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames
Elise DEFLOU-CARON, Géraldine HAMERT, Karine
HUMBERT, Leslie COLLIN, Sandra KREMER, Lucette
SYNNEVILLE

Messieurs Claude ENCKLE, Jean-Marc DEPIERRE
Gérard LENINGER, Dominique CHATEAU,
, Nicolas PETIT, Franck COSTA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :
Guillaume SIBILLE (procuration à D. CHATEAU)

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES :

Secrétaire de séance : Mme Elodie
LIENHARDT

- 1/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**
- 2/ INTEGRATION DU BOIS DU CLOS SAINT VINCENT DE PAUL DANS LE LOT DE CHASSE COMMUNAL**
- 3/INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEO SURVEILLANCE**
- 4/ TRAVAUX**
- 5/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°01/2019**
- 6/TARIFS PRET DE MATERIEL**
- 7/DIVERS :**

1/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Rapport :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les demandes de subvention pour l'année 2019 des associations communales :

- L'Atelier des poupées d'Heidy : 400 € (F)
- Carrefour des rencontres : 1 800 € (F)
- CHORALIE'S COCKTAIL : 0 €
- PIQUE POKER : 600 € (F)
- EXCELSIOR FOOT : 8 000 € (F)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018, la subvention était de 6 000€ et 2 000€ à titre exceptionnel pour la création d'un emploi d'animateur. Il propose de reconduire la subvention d'origine soit 6 000 €

- ACL : 2 000 €(F)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018, la subvention demandée et allouée était de 4 750€.

- Le conseil s'interroge sur la baisse de la demande de subvention proposée par l'ACL,
- Madame Elise DEFLOU-CARON, présidente de l'association et conseillère municipal est interrogée par des membres du conseil sur cette baisse importante de sa demande de subvention,
- Madame Elise DEFLOU-CARON explique qu'en raison des recettes générées au cours de l'année l'association n'a pas besoin de plus de subvention.
- Au vu des explication de Madame la présidente, Monsieur le Maire propose au conseil de donner au l'association la somme demandée soit 2 000€.

Le conseil invite toute association se voyant en difficulté financière en cours d'année à en informer rapidement la mairie pour essayer de trouver une solution de dépannage.

Motion :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2019 :

- L'Atelier des poupées d'Heidy : 400 € (unanimité)
- Carrefour des rencontres : 1 800 € (unanimité)
- CHORALIE'S COCKTAIL : 0 € (unanimité)
- EXCELSIOR FOOT : 6 000 € (unanimité)
- PIQUE POKER : 600 € (unanimité)

Monsieur le Maire invite Madame Elise DEFLOU-CARON a quitté la salle pendant la délibération du conseil :

- ACL : 2 000 € (13 pour, 1 non prise part)

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

2/ INTEGRATION DU BOIS DU CLOS SAINT VINCENT DE PAUL DANS LE LOT DE CHASSE COMMUNAL

Rapport :

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité d'intégrer le bois du clos Saint Vincent de Paul dans le lot de chasse communal afin de pouvoir traiter le problème des nuisances lié aux corbeaux freux.

Motion :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition du Maire d'intégrer le bois du Clos Saint Vincent de Paul dans le lot de chasse communal.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

3/INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEO SURVEILLANCE

Rapport :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étendre la vidéo protection initialement prévue au plateau sportif à l'entrée du village coté salle des fêtes.

Il soumet au conseil municipal 2 offres :

- Société Sam Informatique pour un montant de 18 855.71 € HT
- Société BATIFER pour un montant de 23 705.95 € HT

Motion :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de la société Sam Informatique pour un montant de 18 855.71 € HT.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

4/ TRAVAUX

- **Réfection du terrain d'honneur de football :**

Rapport :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le commission travaux et appel d'offres s'est réuni le 11/04/2019 afin d'analyser les offres concernant le marché de réfection du terrain d'honneur de football.

3 entreprises ont pris part à la consultation :

- DHR à Moulins-lès-Metz (Moselle) pour un montant de 378 745.98 € HT
- IDVERDE à Grandvillars (Territoire de Belfort) pour un montant de 366 424.14 € HT mais présentant une erreur sur un point
- SAS SOTREN à Champagne sur Vingeanne (Côte d'Or) pour un montant de 411 984.89 HT

La commission a décidé de retenir la société DHR qui arrive en 1^{ère} place du classement après notation.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,
VALIDE le choix de la commission.

ACCEPTE l'offre de la société DHR à Moulins-lès-Metz (Moselle) pour un montant de 378 745.98 € HT

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Agrandissement et modification des locaux techniques :**

Rapport :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le commission travaux et appel d'offres s'est réuni le 19/04/2019 afin d'analyser les offres concernant le marché de d'agrandissement et de modification des locaux techniques.

1 seule entreprise a pris part à la consultation :

- SARL MOREL Jean-Noël à Florange (Moselle) pour un montant de 173 379.98 € HT

La commission a décidé de retenir l'offre qui répond au besoin et même plus.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,
VALIDE le choix de la commission.

ACCEPTE l'offre de la société SARL MOREL Jean-Noël à Florange (Moselle) pour un montant de 173 379.98 € HT,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Réaménagement anciens sanitaires plateau sportif :**

Rapport :

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre aux normes les sanitaires des anciens vestiaires de football. Il propose au conseil l'offre de la société Michel MULLER à CUVRY (Moselle) pour un montant de 5 015.00 € HT

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

ACCEPTE l'offre de la société Michel MULLER à CUVRY (Moselle) pour un montant de 5 015.00 € HT

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Mise en sécurité de l'ancien bâtiment Club House du plateau sportif :**

Rapport :

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre renforcer la sécurité de l'ancien bâtiment Club House pour des questions d'assurance. Il propose au conseil l'offre de la société ARTOLA à MARLY (Moselle) pour un montant de 8 810.00 € HT consistant à la mise en place de portes en acier.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

ACCEPTE l'offre de la société ARTOLA à MARLY (Moselle) pour un montant de 8 810.00 € HT

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Clos Saint Vincent de Paul :**

Rapport :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision de procéder à la valorisation de la place de l'Eglise. Il soumet au conseil 2 offres :

- Entreprise LAPIERRE à PELTRE (Moselle) pour un montant de 22 922.43 € HT.
- Entreprise MOREL à Florange (Moselle) pour un montant de 16 302.40 € HT

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

ACCEPTE l'offre de l'entreprise MOREL à Florange (Moselle) pour un montant de 16 302.40 € HT

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°01/2019

- **INVESTISSEMENT**

	-	+
2111 : Terrain nus		70.00 €
21578 opé 101 : Matériel divers		1 331.00 €
21578 opé 78 : Equipement communal		1 000.00 €
2312 opé 131 : Plateau sportif		10 572.00 €
2313 opé 131 : Plateau sportif		2 516.00 €
2313 opé 89 : Eglise		4 511.00 €
2312 opé 127 : Terrains de foot	20 000.00 €	

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

VALIDE les modifications budgétaires proposées.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6/TARIFS PRET DE MATERIEL

Rapport :

Au vu des sollicitations de la population concernant le prêt de tables et de bancs, Monsieur le Maire propose au conseil de définir des cautions ainsi que des tarifs de prêt.

Il rappelle au conseil le matériel à sa disposition et propose des tarifs de location et de caution à la pièce :

	Quantité	Px location	Caution
Grilles expo	100	10 €/pièce	50 €/pièce
Bancs	140	5 €/pièce	50 €/pièce
Tables	70	10 €/pièce	50 €/pièce

Motion :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de tarifs de location et de caution du Maire,

DECIDE de mettre en place les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2019,

DECIDE de la procédure de demande de prêt :

- Mail en Mairie sollicitant le prêt,
- Retrait et retour du matériel par le locataire au plateau sportif.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour 14 Contre 0 Abstention 0

7/DIVERS :

- **Poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 30h/35ème**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la création du lotissement Clos Saint Vincent de Paul et de 60 parcelles au sein du haut Rozin III, il est nécessaire de renforcer l'équipe des adjoints techniques pour s'occuper de l'entretien de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 30.00 /35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2019, pour assurer les fonctions suivantes :

- Entretien des espaces verts, du cimetière, de la voirie, ...
- Maintenance des bâtiments communaux, ...

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation (C1), sur la base du 1^{er} échelon.

Motion :**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois en conséquence,

SERVICE			
Catégorie	Grade	Durée hebdo en min	Postes Ouverts
TITULAIRE			
C	ADJOINT TECHNIQUE PPCL 2^{ème} Classe	35H00	1
	ADJOINT TECHNIQUE	30H00	1
	ADJOINT DU PATRIMOINE	21H00	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF PPCL 2^{ème} classe	35H00	1
NON TITULAIRE			
C	ADJOINT TECHNIQUE	28H00	1

	ADJOINT TECHNIQUE PPCL 2^{ème} Classe	30h00	1
	ADJOINT D'ANIMATION	10H00	1
	ADJOINT D'ANIMATION	17H30	1
	ADJOINT D'ANIMATION	17H30	1
	ADJOINT D'ANIMATION	27H13	1
	ADJOINT D'ANIMATION	29H00	1
	ADJOINT D'ANIMATION	7H50	1
	ADJOINT D'ANIMATION	4H45	1
	ADJOINT TECHNIQUE	6H15	1

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour 14 Contre 0 Abstention 0